



DELIBERATIONS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
S.I.D.E.S.
DU 09 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le Jeudi 09 février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, sous la Présidence de Madame Angélique BOUJOT.

La Présidente ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 (unanimité). Le comité syndical désigne Mme CHARRIER Delphine en qualité de secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Puis, la Présidente aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. FINANCES LOCALES – Débat d'Orientations Budgétaires

Exposé de Madame la Présidente

En application du 2^{ème} alinéa de l'Article L 5211-36 du code des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente fixe les orientations budgétaires 2023 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy.

Elle propose :

- D'évoquer les orientations budgétaires compte tenu du contexte actuel de la résidence,
- De contrôler les dépenses de fonctionnement et d'anticiper les recettes qui manquent de stabilité, tout en permettant d'assurer une bonne qualité des prestations de service et faire en sorte que le personnel travaille dans de bonnes conditions.
- D'envisager des travaux de rénovation afin de maintenir la résidence dans un très bon état.

En 2020, la pandémie Covid-19 avait conduit à une baisse continue du taux de remplissage de la résidence autonomie « Le Florentin ». L'année 2021 a vu le retour de nombreux nouveaux résidents. L'année 2022 a encore connu un fort renouvellement des résidents. En effet les résidents étant de plus en plus âgés, quand ils sont hospitalisés souvent ils ne sont plus assez autonomes pour revenir à la résidence. L'accent a été mis sur la communication afin de faire connaître et valoriser la structure pour attirer de nouveaux entrants. Il reste encore plusieurs appartements disponibles (12) et il n'y a toujours personnes sur liste d'attente (2 personnes devraient rentrer en mars).

La solution de mise à disposition de studios meublés permet à des personnes âgées de faire un essai pendant quelques mois notamment l'hiver.

L'évolution du budget dépend étroitement du taux d'occupation des logements puisque la recette principale est constituée par les loyers des résidents. Cela incite à une grande vigilance et particulièrement en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de la trésorerie de l'établissement, divers travaux d'amélioration suite aux départs de résidents et autres travaux de réhabilitation et/ou modernisation des bâtiments ont été programmés sans engendrer de difficultés financières particulières.

Le changement de restaurateur courant 2021 a permis d'offrir un service de meilleure qualité et a vu le retour de nombreux résidents sur le temps de la restauration collective. Après une année entière avec ce nouveau prestataire les résidents sont toujours très contents, d'autant que de nombreuses animations ont pu être mises en place : paëlla, grenouilles, saucisson vigneron, repas de Noël, barbecue.

Bilan 2022 :

Section de fonctionnement :

- **Recettes** : Elles sont constituées presque exclusivement des loyers et une petite marge sur la vente des repas aux résidents. Les loyers n'ont pas été révisés depuis 2017, il paraît difficilement envisageable de les laisser à leur niveau surtout au regard des augmentations du coût de l'énergie. Toutefois, il convient de préserver des tarifs attractifs compte tenu du taux



DELIBERATIONS

de remplissage de la structure et de l'offre environnante en termes de résidences personnes âgées (ouverture d'une nouvelle structure à Thizy-les-Bourgs en 2020). Le syndicat perçoit une subvention du Département dans le cadre du forfait autonomie au regard des animations faites au sein de la résidence (6 448 € en 2022).

- **Dépenses** : Les dépenses de personnel sont maîtrisées ; les heures supplémentaires sont en principe récupérées. Les plannings sont gérés rigoureusement car la résidence est ouverte tous les jours. Les week-ends seules deux personnes assurent le service des repas. Un planning de garde de nuit est mis en place. Depuis 2022 et pour compenser le passage aux 1607h la participation employeur pour les tickets restaurants a été revalorisée. Une réflexion est en cours pour allouer aux agents titulaires une prime d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise mensuelle. Des dépenses sont incompressibles : celles relatives aux différents fluides, la maintenance, les assurances... Les achats de produits d'entretien et autres fournitures diverses sont désormais gérés par la cellule achat public de la commune de Cours.

Section d'investissement :

- **Recettes** : Le syndicat perçoit une subvention de la CARSAT, attribuée sur dossier d'appel à projet. En 2022 une aide de la CARSAT a été sollicitée suite aux travaux d'étanchéité des terrasses et obtenue pour un montant de 15 009 €.
Le syndicat est également éligible au bouclier tarifaire et a déjà perçu sur 2022 un acompte de 4 664 €. De plus le syndicat a perçu un fonds de solidarité pour le COVID d'un montant de 18 287 €.
- **Dépenses** : il s'agit principalement des travaux réalisés sur le bâtiment et les achats de matériel : réfection de studios, installation de volets roulants électriques, étanchéité des terrasses...
- **Etat de la dette** : le syndicat a souscrit un emprunt de 1 770 000 € sur 20 ans en mars 2015 pour l'achat de la résidence « Le Florentin » à l'OPAC. La charge financière correspondante est de 9 173.71 €/mois (intérêts & capital). Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 1 177 000.60 €.

Prévisions 2023 :

- En 2023 la réfection des appartements sera poursuivie avec :
 - La réfection du sol du studio 459 pour 1 407.60 € ht
 - La réfection des murs, boiseries et sols de l'appartement double 104/106 pour 7 516.20 € ht
 - Soit un total TTC de 9 816.18 €
- Remplacement de 55 volets roulants avec sangles dans les appartements par des volets électriques et solaires pour 50 197.70 € ht soit 55 217.47 € TTC : entre 20 et 25 000 €
- Aménagement d'une salle de cinéma pour :
 - Fauteuils : 1 337.98 € TTC
 - Télévision : 699.89 € TTC
- L'évaluation externe complémentaire pour les résidences autonomies : obligation à renouveler tous les 7 ans (dernière évaluation date de 2015) : devis pour 6 100 € (déjà payé sur 2022 : 2 440 €)
- Subvention allouée par la CARSAT pour les travaux à prévoir

Mme Longère propose de revoir les tarifs des locations afin d'intégrer un prix au m² pour être plus juste entre les petits et grands appartements, tout en gardant un équilibre. Une étude va être réalisée pour voir ce qui pourrait être envisageable et supporter par les locataires actuels. Une nouvelle grille de tarif sera proposée pour vote au comité syndical de juin.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy.



DELIBERATIONS

2. FINANCES LOCALES – Location d'un studio meublé pour du personnel médical

Exposé de Madame la Présidente

Par délibération en date du 28 février 2022, le comité syndical avait fixé un tarif de location d'un studio meublé pour du personnel médical (600 € par mois) pour une durée maximale de trois mois.

Le syndicat se rend compte qu'au final ce logement est très régulièrement utilisé par du personnel médical, notamment en lien avec l'hôpital et il est important de ne pas mettre de notion de temps.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de supprimer la notion de délai et dire qu'un studio meublé restera disponible contre tarif de location pour un personnel médical en remplacement, ou en internat ou externat, temporairement.

3. FINANCES LOCALES – Demande de subvention auprès de la CARSAT et de la MSA

Exposé de Madame la Présidente

Le comité syndical souhaite poursuivre les changements des volets roulants de la résidence. Un devis a été fait auprès de la menuiserie Plasse pour 55 volets pour un coût de 50 197.70 € HT soit 55 217.47 € TTC.

De plus il convient de rénover du sol au plafond, murs compris l'appartement double 104/106 et de renouveler le sol de l'appartement simple 459. Le devis le moins disant est celui de M Ducharme Fabien, plâtrier peintre pour 8 923.80 € HT soit 9 816.18 € TTC.

Pour l'ensemble de ces travaux, une demande de subvention CARSAT pourrait être déposée, mais aussi auprès de différentes caisses de retraite.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à déposer un dossier de subvention auprès de la CARSAT, de la MSA, et de différentes caisses de retraite. Les membres du comité autorisent à l'unanimité, Mme la Présidente à signer les pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur le nouveau planning des activités du 1^{er} trimestre 2023 :
 - o La médiation animale est très appréciée des résidents
 - o La mémoire ludique a repris hier et les résidents étaient ravis
- Quelques animations :
 - o Repas grenouilles demain à midi
 - o En mars pain perdu ou bugnes, animation faite par le personnel
 - o Le 07/03 venue d'enfants de la crèche pour partager un goûter avec les résidents
 - o Projet d'échanges avec le collège pour 2024 avec chants ou contes
 - o Avec l'animatrice du yoga du rire 4 résidents ont été visiter des anciens résidents à l'EHPAD de Cours ; le 22 mai quelques résidents de l'EHPAD rendront visites aux résidents du Florentin afin de garder le contact.
- Planning des conseils syndicaux pour 2023

Trimestres	Dates & heures	Observations
2 ^{ème} trimestre	Jeu 30 mars 2023 à 18h00	Vote du budget avant le 15/04/2023
	Jeu 22 juin 2023 à 18h00	



DELIBERATIONS

3 ^{ème} trimestre	Jeudi 5 octobre 2023 à 18h00	
4 ^{ème} trimestre	Jeudi 14 décembre 2023 à 18h00	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

La Secrétaire,



La Présidente,

Angélique BOUJOT